



Clôture de l'appel à projets mardi 15 novembre 2016.

Appel à projets « Aide à la publication et aide à l'impression de catalogue » 1e session 2017

La date limite de dépôt des dossiers est arrêtée au 15 novembre 2016.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'édition indépendante, la Région a mis en place, avec la collaboration de l'Arald, des dispositifs destinés à maintenir et valoriser une production éditoriale riche et de qualité : aide à l'édition, à la traduction, à la réédition et à la réimpression d'ouvrages du fonds, à la publication numérique et aide à l'impression de catalogue.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- La maison d'édition est installée en Rhône-Alpes.
- Les publications sont à compte d'éditeur.
- La diffusion du catalogue est organisée en librairie, y compris pour les versions numériques des ouvrages.
- Le catalogue présente au moins cinq titres.

Pour les aides à la publication et à l'impression de catalogue, les dépôts des dossiers doivent être effectués au plus tard le 15 novembre 2016.

Les commissions d'experts se réuniront à une date qui sera précisée ultérieurement.

Retrouvez le détail du dispositif ainsi que les documents à télécharger [ici](#).